



Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage Site Natura 2000 « Sommet du nord Margeride ». FR 8301070

8 novembre 2016
Védrines-Saint-Loup

Etaient présents :

M. Michel ALBARET, adjoint de Ruynes-en-Margeride
Mme Marjorie BATTLE, CNPF Cantal
M. Pierre BIRON, SDPPRC
M. Jean-Marc BOUDOU, maire de Védrines-Saint-Loup
M. Daniel CHARBONNEL, FDC Cantal
M. Albert HUGON, maire de Clavières
M. Patrick LALO, DDT 15
M. Pierre PENIDE gendarmerie de Saint Flour
M. Bruno SEMAT, gendarmerie de Saint-Flour
Mme Barbara SERRURIER, SMAT du Haut-Allier
M. Thibault VALLEE, ONF

Etaient excusés

Conseil départemental du Cantal
CEN Auvergne
Chambre du commerce et de l'industrie du Cantal
CPIE de la Haute-Auvergne
CPIE du Velay
CNPf Haute-Loire
DDT 43
Fédération de la pêche de Haute-Loire
Jeunes agriculteurs du Cantal
Pôle cohésion sociale et protection des populations de Haute-Loire
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Cantal

Mr HUGON, Président du comité de pilotage du site « Sommets du nord Margeride » débute la réunion en remerciant les participants pour leur présence. Il rappelle que la mise en place du site Natura 2000 avait suscité des attentes et qu'il convient donc de faire le point sur les actions qui ont été menées. Il indique que mobiliser les fonds européens n'est pas chose aisée ce qui constitue un frein à la mise en œuvre d'actions.

Mr HUGON propose de faire un tour de table. Chacun s'étant présenté, il fait un rappel sur l'historique du site : il fut proposé en 2002 au titre de la directive européenne de 1992 « habitat, faune, flore ». Il s'étend sur 1747 ha et couvre 7 communes (5 sur le Cantal et 2 sur la Haute-Loire). Le document d'objectif fut validé en 2011. Le SMAT du Haut-Allier en est la structure porteuse et animatrice depuis 2012. Il passe ensuite la parole à Mme SERRURIER, animatrice du site.

Après avoir rappelé l'ordre du jour de la réunion, Mme SERRURIER présente quelques rappels sur le réseau Natura 2000, réseau européen de sites sur lesquels l'objectif est de concilier la préservation d'espèces et d'habitats rares et/ou menacés et les enjeux socio-économiques. La désignation des sites est basée sur 2 directives européennes :

- la directive dite « oiseaux » de 1979
- la directive « habitat-faune-flore » de 1992.

Les sites Natura 2000 couvrent 18% du territoire européen, 12,8 % du territoire français et 15% du territoire auvergnat avec 94 sites présents. Sur ces sites, des outils sont mis en place afin de permettre la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Mr LALO précise que la France a choisi de mettre en place des outils basés sur le volontariat que sont les chartes et les contrats Natura 2000 ; d'autres pays ont fait le choix de la réglementation. La France a l'obligation de conserver les espèces et les habitats. Aussi un bilan de l'état de conservation est réalisé et présenté à l'Europe tous les 6 ans.

Mme SERRURIER poursuit avec quelques rappels sur le site « Sommets du nord Margeride » qui présente 4 types d'habitats d'intérêt communautaire et 2 espèces d'intérêt communautaire qui sont 2 mousses forestières ayant des exigences écologiques un peu différentes (la Buxbaumie verte est présente sur de vieux arbres pourrissant et le bois mort alors que l'Orthotric de Roger est présent sur l'écorce de feuillus en milieu plus ouvert).

Le bilan des actions d'animation du site pour les années 2015-2016 est présenté.

BILAN DES ACTIONS 2015-2016

Contractualisation

PAEC « Margeride auvergnate »

Depuis 2014 et le lancement de la nouvelle PAC, les contrats ouverts aux agriculteurs dans le cadre du second pilier de la PAC s'appellent des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), elles font suite aux MAE territorialisées. Ces mesures doivent être proposées dans le cadre d'un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) s'appuyant sur différents enjeux (biodiversité, eau, séquestration de carbone, effets indirects) et présentant une cohérence territoriale (profils d'exploitations agricoles, milieux naturels concernés...).

Mr LALO précise que l'animation de ces PAEC ne fait pas partie de l'animation courante du site Natura 2000, un budget spécifique y est alloué et le financement est à la fois européen FEADER et Etat mais ministère de l'Agriculture.

Une candidature a été proposée pour un PAEC « Margeride auvergnate » en 2015 qui comprenait :

- les sites Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » et « Sommets et versants orientaux de la Margeride » et les sites linéaires de l'ouest de la Margeride auvergnate dont le périmètre est en cours de définition
- et les estives situées à plus de 900 m.

Ce travail a été réalisé en partenariat avec les chambres d'agriculture du Cantal et de la Haute-Loire et la Fédération Auvergne Estives. Cette candidature fut validée en décembre 2015 et la première campagne de contractualisation a eu lieu au printemps 2016. Elle était ouverte aux agriculteurs ayant des parcelles sur les sites Natura 2000 spatiaux et sur les estives. Des réunions d'information aux agriculteurs ayant des parcelles sur ces zones ont été organisées en avril 2016. Le bilan de cette première campagne est le suivant :

- 3 estives engagées dont une sur le site Natura 2000 « Sommet du nord Margeride ».
- 5 types de mesures ont été engagés dont 3 sur le site

- 305 ha engagés
- 23 143 euros/an soit 115 715 € sur les 5 ans de contractualisation.

Ce bilan est inférieur à celui estimé car la Coopérative d'estives du Mont Mouchet a un projet de conversion de parcelles en agriculture biologique. Cette évolution potentielle rendait l'éligibilité de la structure impossible pour certaines mesures non cumulables avec le statut Agriculture biologique. Toutefois, même si les cahiers des charges ne sont pas équivalents, la démarche est celle d'une gestion durable et respectueuse de l'environnement.

Mme Serrurier indique que la campagne 2017 ouvrira la contractualisation aux agriculteurs ayant des parcelles en bord de cours d'eau sur les sites linéaires dont le périmètre devrait être défini début 2017. Les MAEC proposées sont adaptées à ces milieux.

Contrats Natura 2000

Mme SERRURIER indique qu'après quelques années durant lesquelles l'utilisation de cet outil fut difficile, la contractualisation est à nouveau ouverte (contrats déposés cet automne 2016) en particulier pour 2017.

Mr LALO précise qu'en effet, avec le nouveau programme de développement rural 2014-2020 et la réforme de la PAC, des priorisations dans la mise en place des dispositifs ont été réalisées. Ainsi les dispositifs comme ceux liés à la PAC ont été prioritaires sur les contrats Natura 2000.

Il est rappelé que les contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricoles ni forestiers) sont financés à 100% par des fonds FEADER et Etat excepté certaines mesures pour lesquelles, si le contractant est une collectivité, il est demandé un autofinancement à hauteur de 20%.

Sur le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride », aucun contrat n'a été signé en 2015-2016. Toutefois 2 projets sont à l'étude : 1 contrat forestier « conservation de bois sénescents » sur la commune de Védrières-Saint-Loup » et 1 contrat « ni agricole ni forestier » d'entretien de landes par le pâturage ovin situé sur la commune de La Beysseyre Saint Mary. Cette lande étant un bien sectional (8 « ayants-droits »), un travail de concertation sera nécessaire.

Charte Natura 2000

Mme SERRURIER indique qu'actuellement 3 chartes ont été signées sur le site couvrant 240 ha et qu'il n'y pas eu de nouveau dossier depuis 2014. Elle indique que cet outil ne sera pas promu compte-tenu du faible taux de compensation perçu par les communes. En effet, les propriétaires engagés dans la charte bénéficient de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Cette taxe revient normalement aux communes. Lorsqu'il y a exonération dans le cadre de Natura 2000, l'Etat reverse une part de cette taxe non perçue à la commune. Or cette part a diminué au fil des années. Il a donc été décidé de ne plus promouvoir cet outil afin de ne pas déséquilibrer les budgets communaux et conserver un ancrage local favorable à Natura 2000. Toutefois si un propriétaire demande à signer une charte, son dossier sera présenté.

Evaluations d'incidences et veille écologique

Mme SERRURIER passe la parole à Mr LALO qui présente cette partie réglementaire. Initialement, il n'y avait pas d'éléments réglementaires spécifiques à Natura 2000. Les éléments réglementaires étaient ceux liés aux demandes d'autorisation administratives. Depuis 2013, outre les listes nationales et la 1^{ère} liste locale qui définissent les plans, programmes et projets soumis à demande d'autorisation administrative, une seconde liste locale spécifique aux sites Natura 2000 a été établie. Cette liste présente les types de travaux pour lesquels une évaluation d'incidences est nécessaire en fonction du site Natura 2000 concerné. Ainsi sur le site « Sommets du nord Margeride », 4 items sont soumis à évaluation d'incidences :

- création de voies forestières, de places de dépôts de bois, création de chemin ou sentier
- retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans

- prélèvements souterrains > 6000m³/an
- assèchement, remblaiement, mise en eau d'une zone humide à partir de 100m².

Mme BATTLE demande des précisions concernant l'item « prélèvement souterrain » pensant que cela relevait de projet de carrière. Mr LALO précise qu'il s'agit de captage d'eau.

En 2014-2016, la structure animatrice a été sollicitée sur 3 projets afin d'en évaluer l'impact sur le site :

- Projet de circuit VTT sur Védrines-Saint Loup
- Plan Simple de gestion d'une forêt privée sur Védrines-Saint-Loup
- Travaux d'ouverture de landes sur Clavières qui nécessitait une demande d'autorisation de déboisement. Des préconisations relatives aux coupes à effectuer et à la date des travaux ont été proposées au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre et ont été suivies.

Mr HUGON s'interroge sur l'efficacité du cadre réglementaire présenté constatant que des travaux sont entrepris parfois sans aucune demande d'avis en particulier en forêt. Mr VALLEE précise qu'au sein des forêts publiques dont l'ONF est gestionnaire, les éléments du patrimoine naturel sont pris en compte via en particulier le document d'aménagement qui est le plan de gestion des forêts publiques. Mme BATTLE indique que le CNPF accompagne les propriétaires de forêt privée dans la rédaction des plans simples de gestion et tient compte de ces éléments pour la gestion durable de la forêt.

Mr HUGON indique qu'il lui est difficile d'intervenir a posteriori lorsque des travaux ont été réalisés et qu'il y a une méconnaissance des interlocuteurs susceptibles d'apporter des conseils aussi bien en amont des projets que lors de la constatation. L'assemblée convient qu'améliorer la connaissance des différents acteurs est nécessaire.

Sensibilisation

Mme SERRURIER poursuit son exposé en présentant les actions de sensibilisation réalisées en 2015 auprès de 2 groupes de scolaires.

Articulation Natura 2000 /autres politiques publiques

En 2014, à l'initiative de la DDT43, une réunion de travail portant sur la gestion de crise en site Natura 2000 a eu lieu. Le principe était de définir quels risques pouvaient être envisagés sur les sites et quelles préconisations pouvaient être faites aux services d'intervention d'urgence afin de limiter l'impact de leurs actions sur le patrimoine naturel. Cette démarche, initiée également par la DDT 15 précise Mr LALO, n'a pas été suivie d'effet à ce jour malgré sa pertinence. Il apparaît évident qu'en situation d'urgence le patrimoine naturel n'est pas une priorité au vu de la sécurité des personnes.

Budgets 2015-2016

Le bilan de l'animation se conclut par la présentation des budgets 2015 et 2016 qui s'élèvent respectivement à 11 573,97 € et 14 481,73 €. Ces actions sont financées par le FEADER et l'Etat hormis au 1^{er} semestre 2015 qui fut intégralement financé par des fonds d'Etat.

PROPOSITIONS D' ACTIONS 2017-2018

Mme SERRURIER passe aux propositions d'actions pour les années 2017-2018 et insiste sur le fait qu'il revient aux membres du comité de pilotage de définir ces actions et de les prioriser. Les propositions qui suivent ne sont que de propositions qu'il convient de discuter.

Le budget prévisionnel envisagé pour 2017 est de 15 419 € financés à 49% par le FEADER et à 51% par l'Etat.

En termes de contractualisation, il est proposé d'assurer le suivi des projets présentés et l'accompagnement à la contractualisation (contrats Natura 2000 et MAEC).

Accompagnement technique des éleveurs pour la gestion des landes

En 2013, un plan de gestion des zones de landes avait été rédigé par le bureau d'étude Terre à terre afin d'accompagner la Coopérative d'estives du Mont Mouchet dans la valorisation de ces zones par le pâturage. Plusieurs préconisations avaient été faites : certaines ont été suivies, d'autres apparaissent plus difficile à mettre en pratique. Il est donc proposé un accompagnement technique des éleveurs pour faciliter la mise en œuvre de ce plan de gestion. L'action consisterait dans un premier à définir les préconisations les plus pertinentes sur le plan de la préservation de milieux et les plus réalisables par les éleveurs puis à définir les changements à réaliser dans les pratiques. Selon les besoins identifiés, des projets de contrats Natura 2000 seront peut-être à étudier.

Suivi et gestion des tourbières forestières

Mme SERRURIER propose des actions relatives aux tourbières forestières. Celles présentes sur Clavières ont fait l'objet d'un suivi en 2013, il s'agirait d'effectuer ce suivi sur les commune de Védrines-saint-Loup et Montchamp (2 sites recensés).

L'une des problématiques des tourbières forestières est la proximité étroite avec la forêt. Des expérimentations dans le recul des lisières autour des tourbières forestières ont été réalisées sur le Domaine du Sauvage. Il est proposé d'échanger avec l'ONF, le Conservatoire botanique national du massif central et le CD43 afin d'avoir leur retour d'expérience ce qui pourrait être pertinent dans la gestion des tourbières forestières du site. Dans le cadre de cette gestion, des contrats Natura 2000 pourraient être sollicités.

Mr BOUDOU signale qu'il a observé la fréquentation régulière des tourbières sur Védrines ce qui lui semble être dommageable à ces milieux sensibles. Mr LALO et Mme SERRURIER indiquent qu'il n'existe pas sur le site Natura 2000 d'interdiction à accéder à ces milieux. Il est noté que le fait de communiquer sur ces milieux particulier peut être à double effet si seule la curiosité est retenue et non le message de sensibilité du milieu. Mr VALLEE précise qu'à l'ONF, les agents sont particulièrement vigilants lorsqu'ils doivent intervenir sur des milieux humides. Si la zone n'a que peu d'intérêt sur le plan sylvicole, aucune intervention ou presque n'est réalisée compte-tenu du coût d'exploitation associé sur ce type de milieu. Sur des zones humides ayant un intérêt sylvicole, les travaux sont réalisés après avoir trouvé des solutions techniques alliant préservation de la zone humide et exploitation rentable des bois.

Sensibilisation

Une sortie « nature » annuelle pourrait être proposée au grand public tous les ans en partenariat avec le Pays d'art et d'Histoire côté Haute-Loire, l'Ecomusée de la Margeride ou toute autre association locale côté Cantal. Mr Hugon indique que cette sortie pourrait s'articuler avec les animations proposées par la Communauté de communes du Pays de St Flour Margeride. Il propose aussi que des animations soient intégrées dans les temps d'activités périscolaires (TAP) des élèves de primaire. Il apparaît donc important de prendre contact avec les personnes référentes sur ces dossiers à la Communauté de communes. Toutefois, compte-tenu des évolutions des communautés de communes d'ici janvier 2017, les contacts seront pris courant 2017.

Par ailleurs, Mme SERRURIER indique qu'un suivi de la mise en place du programme d'intervention agricole et rural de la Communauté de communes de Saint Flour sera réalisé afin que les dispositifs soient en cohérence sur le territoire.

La structure animatrice pourrait être sollicitée par des enseignants afin d'intervenir auprès des scolaires. Mme SERRURIER indique que ces interventions sont gratuites. Mr ALBARET propose de prendre contact avec le lycée agricole de Saint Flour à Volzac. Une animation auprès des élèves sous forme de travaux pratiques pourrait être proposée. Mme SERRURIER contactera les

responsables du lycée pour leur proposer une action en ce sens. L'animation pourrait être réalisée en 2018.

Mme SERRURIER propose qu'une action basée sur le partage d'expériences entre agriculteurs soit menée sur le thème de la valorisation des parcelles agricoles peu productives. Il s'agirait d'organiser une visite d'exploitation(s) agricole(s) présentant un profil proche de celles présentes sur le site Natura 2000 et évoluant dans de milieux naturels équivalents. Le secteur des Hautes Chaumes du Forez pourrait être pertinent.

Suivis scientifiques

En termes de suivis scientifiques, peu d'actions ont été menées ces dernières années sur le site. Concernant les habitats d'intérêt communautaire, bien que la dernière cartographie ait été réalisée en 2010, des évolutions sont constatées (évolution des zones de landes en particulier), un suivi de l'état de conservation des habitats serait donc à envisager dans les prochaines années. Il en est de même pour le suivi des 2 mousses d'intérêt communautaire dont le suivi date aussi de 2010. Pour la Buxbaumie verte, espèce présente sur d'autres sites Natura 2000, il pourrait être intéressant d'étudier la faisabilité d'une étude sur plusieurs sites avec le Conservatoire botanique du Massif central et l'ONF.

Mr HUGON propose de faire un tour de table afin que chacun s'exprime sur les actions présentées voire apporte ses propositions.

Mr VALLEE indique que les informations relatives à Natura 2000 sont prises en compte au niveau de l'ONF qui est dans un mode de gestion durable de la forêt. 90% des forêts publiques du secteur sont gérées de manière classique car à forte production. Dès que les forêts présentent un faciès plus ouvert et sont moins productives, peu d'actions sont menées. L'ONF conserve 1-2 ha de bois sénéscent /ha. Par ailleurs, il existe un cahier des charges des produits utilisés lors des travaux (ex. : huiles de moteurs, produits antimycosiques).

Mr BIRON exprime l'importance de trouver un équilibre entre la valeur économique et la valeur patrimoniale des milieux. Il évoque l'interdépendance des zones humides et des cours d'eau et donc l'importance de conserver les zones humides.

Mr CHARBONNEL estime que sur le secteur il y a plutôt une bonne entente des acteurs.

Mr BOUDOU indique que la commune édite prochainement une lettre d'information et qu'un article sur le site Natura 2000 pourrait être inclus. Cet article devra lui parvenir avant la mi-décembre. Mme SERRURIER en prend note et proposera un article.

Mme BATTLE précise que sur le secteur la forêt privée représente d'importantes surfaces principalement gérées en futaies irrégulières. Le CNPF est amené à intervenir auprès des propriétaires pour les accompagner lors de la mise en place ou lors d'un renouvellement de plan simple de gestion ou lors d'une visite à mi-parcours. La localisation en site Natura 2000 est alors systématiquement précisée. Le propriétaire est alors dirigé vers la structure animatrice du site en question.

Mr SEMAT indique que la gendarmerie de Saint Flour dispose d'un formateur relai Ecologie Environnement et que les agents présents sur le terrain réalisent une veille de proximité sur les actions pouvant avoir un impact environnemental en particulier en termes de pollution.

Mr HUGON regrette que les agriculteurs soient peu représentés en séance et indique qu'il constate des pratiques peu compatibles avec le maintien de biodiversité locale. Lors de discussion avec les agriculteurs, ces derniers justifient leurs actions par des exigences liées à la PAC. Mr LALO précise que la PAC peut être à l'origine de certaines pratiques mais ne peut tout justifier.

Mr HUGON interroge Mr LALO sur l'organisation de la gestion des budgets pour les prochaines années compte-tenu de la fusion des régions. Mr LALO présente la nouvelle organisation à partir de 2017 :

- la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes gèrera le budget global alloué par l'Etat et l'Europe et le répartira par département
- un agent de la DDT63 sera chargé de gérer les financements Natura 2000 des 4 départements auvergnats
- chaque DDT assurera le suivi technique et administratif des sites

Mr LALO indique que Mme la Préfète du Cantal Isabelle SIMA vient de prendre ses fonctions.

Mr HUGON remercie les participants et clôt la réunion du comité de pilotage.

Compte-rendu validé le 6 décembre 2016 par Mr Albert HUGON, Président du comité de pilotage

Le Président du comité de pilotage
Albert HUGON

